

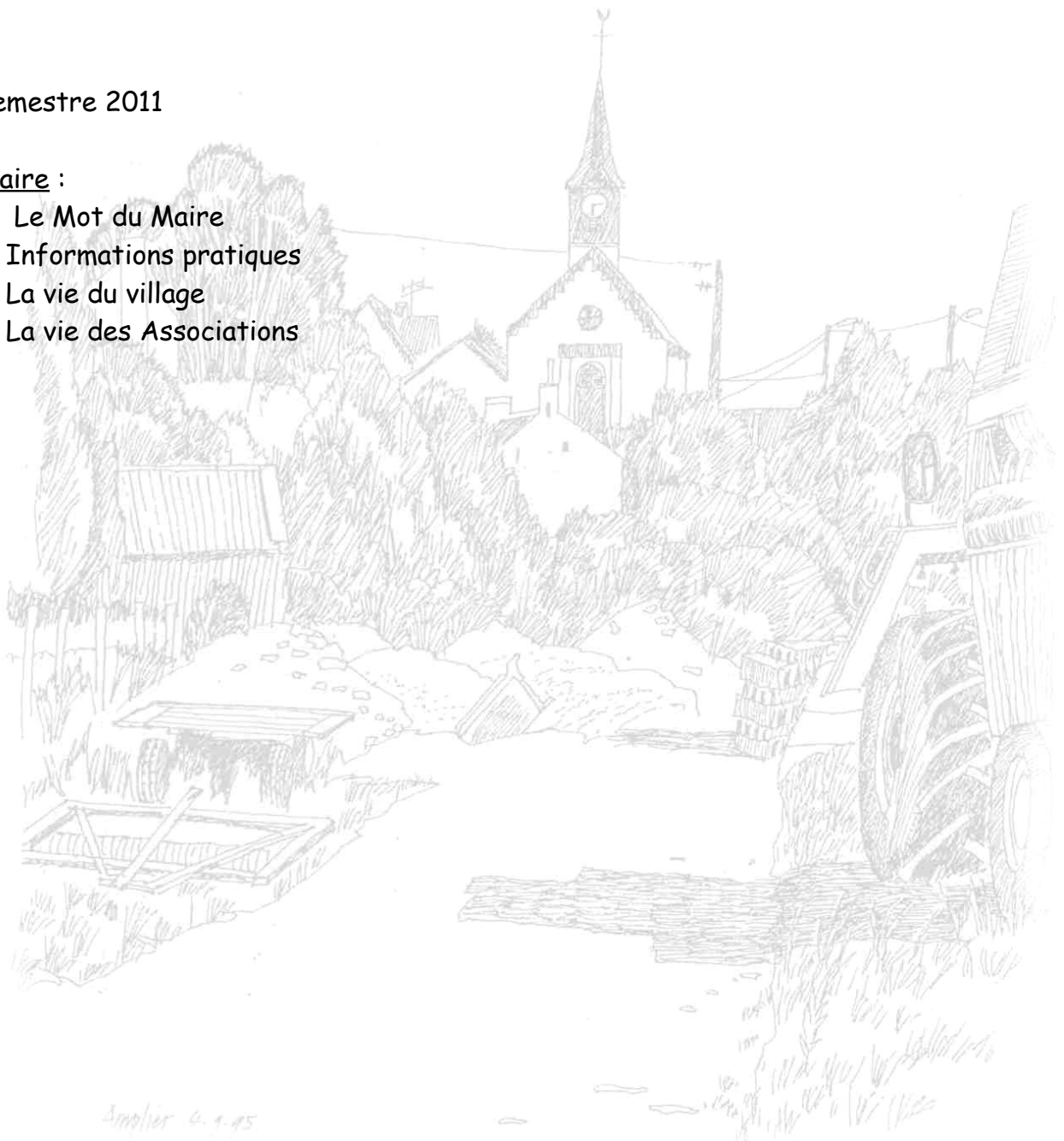
La Vie Amplifier

N° 29

2^{ème} semestre 2011

Sommaire :

- Le Mot du Maire
- Informations pratiques
- La vie du village
- La vie des Associations



LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

Avec l'arrivée de l'hiver et des jours courts, c'est avec satisfaction que je constate l'efficacité de notre nouvel éclairage public, qui améliore notre confort et la sécurité dans notre village en nous permettant de faire des économies d'énergie.

Plusieurs projets sont aujourd'hui réalisés, concernant ceux en cours, je me permets de vous tenir informés.

Marais communal : Le conseil régional a accordé une subvention de 80% pour la première tranche d'aménagement qui consiste à abattre les peupliers afin de replanter des essences adaptées aux zones humides, un chemin de découverte va être créé autour du marais et des pompes à museaux vont permettre aux bêtes de boire sans descendre à la rivière et ainsi préserver les berges. Une deuxième tranche d'aménagement pour créer une zone humide avec la réalisation d'un petit étang sera soumise au conseil régional en 2012. La commune d'Amplier est retenue comme site pilote au travers de la trame verte et bleue de notre région.

Terrain Dheilly : Une nouvelle enquête parcellaire doit je l'espère nous permettre de procéder à l'expropriation.

Carte communale : L'élaboration est en route, une enquête publique sera réalisée au printemps 2012 avant de déposer le dossier à Mr le Préfet.

Sécurité incendie : Une dernière rencontre avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours et le Conseil Général aura lieu début janvier 2012 afin de finaliser notre schéma incendie.

Rue Jules Lefebvre : Un expert judiciaire désigné par le tribunal administratif de Lille a procédé à une expertise début juillet. Depuis et malgré deux relances auprès de l'expert, nous attendons toujours le rapport.

Tous ces projets occupent votre conseil qui s'attache en permanence à préserver vos intérêts.

A l'aube de cette nouvelle année, le conseil et moi-même, vous souhaitons de passer de très bonnes fêtes en famille

INFORMATIONS PRATIQUES

QUALITE DE L'EAU :

Les dernières analyses (10/2011) ont pour résultat : Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. Les détails de ces analyses sont consultables en mairie,

AVEC LA PERIODE DE L'HIVER, ATTENTION AUX INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE !

Comme chaque année, nous vous rappelons les règles de vigilance :

- Vos appareils doivent être révisés tous les ans.
- Faites ramoner au moins une fois par an les conduits d'évacuation des fumées.
- N'utilisez pas de chauffage d'appoint en continu.
- Ne bouchez pas les ouvertures d'aération, votre habitation doit respirer.

L'intoxication, se reconnaît par des maux de têtes, vertiges et peut évoluer vers une perte de connaissance et un coma.

- Devant tout signe suspect, appelez les secours : les Sapeurs pompiers : 18 et le SAMU : 15
- Ouvrez les portes et fenêtres en grand pour aérer.
- Arrêtez vos installations chauffe-eau, chauffage et autres appareils...
- Quittez les lieux pour vous oxygéner

VOISINS VIGILANTS :

Note du Préfet du Pas de Calais :

« Si vous êtes témoins d'une situation inhabituelle représentant un danger potentiel pour vos voisins ou leurs biens, contactez la brigade de gendarmerie. Mais n'intervenez jamais vous-même »

Composer le 17 tout simplement.

Messe le 08 janvier à 11 heures 30 en l'église d'Amplier

SERVICE CIVIQUE :

Vous avez entre 16 et 25 ans et vous souhaitez vivre de nouvelles expériences, vous ouvrir à d'autres horizons et d'autres relations ?

Le service civique vous permet de vous engager sur une période de 6 à 12 mois, pour une mission au service de la collectivité et de l'intérêt général .Vous percevrez une indemnité mensuelle (non imposable), payée par l'état.

Se renseigner auprès de la mission locale pour l'insertion des jeunes, rue de Mondicourt à Pas en Artois.

Site Internet : www.service-civique.gouv.fr

Passage à la télévision tout numérique :

Les émetteurs analogiques sont éteints définitivement depuis le 29 novembre. Si vous n'êtes pas équipé pour le passage au numérique, vous ne recevez plus les programmes TV.

Pour recevoir désormais les programmes, vous devez être équipé pour le numérique.

Si vous devez changer d'équipement, soyez vigilants, ayez les bons réflexes pour éviter tout achat inutile ou à un prix excessif, vous pouvez peut-être bénéficier d'aides.

Pour tout renseignement :

- Consultez le site : www.tousaunumerique.fr

- Appelez le 0970818818 (prix d'un appel local)

LA VIE DU VILLAGE

ETAT CIVIL du 1er semestre :

Naissances	Mariage	Décès
Jules BATICLE-DHEILLY né le 23 juillet Saffana LOUBAR née le 29 août Florian et Noémie DELANNOY nés le 27 août Jolène PICARD née 22 septembre	Néant	Néant

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES :

Les personnes ayant atteint l'âge de 18 ans au cours de l'année 2011, sont inscrites automatiquement, d'après une liste transmise par l'INSEE. Cependant les intéressés devraient s'assurer de leur inscription en mairie.

Les nouveaux arrivants doivent, quant à eux, en faire la demande jusqu'au 31 décembre 2011.

Il suffit de se présenter en mairie aux jours et heures d'ouverture habituelles, avec sa carte d'identité et une preuve de domicile telle que la facture de l'EDF.

BIENVENUE aux nouveaux habitants :

Les personnes qui s'installent à Amplier et au Petit Amplier, sont invitées à se présenter à la mairie aux heures de permanence, afin de faire connaissance.

Un livret d'accueil leur sera remis.

	Lundi	Jeudi
Secrétaire de mairie	De 17H00 à 19H00	De 17H00 à 19H00
Elus	De 18H00 à 19H00 (Adjoint)	De 18H00 à 19H00 (Maire)

VILLAGE et MAISONS Fleuries :

De nouveau, notre village s'est encore embelli avec ses magnifiques fleurs. Pour cette fin d'année, notre employé communal a agrémenté notre commune de chrysanthèmes. Un grand merci pour son dévouement.

Merci aussi aux habitants qui, de leur côté, ont fleuri leur maison pour rendre notre commune encore plus belle.

Classement du concours des maisons fleuries pour chaque catégorie:

Catégorie « petit terrain »		Catégorie«grand terrain»		Catégorie « façade »	
1	DELAIRE René	1	FRANCOIS Brigitte	1	PARENT Hervé
2	DEMAREST Michel	2	CARRE Philippe	2	DECERY Paul
3	Madame TEMPEZ	3	PIZZONI André	3	BAJUS Claudette
4	PARENT René	4	PAUPY Didier		
5	DAMIENS Philippe				
6	SAVREUX Michel				
7	VIART Olivier				
8	POULAIN Hubert				

Félicitations à vous tous, lauréats ou pas

TRAVAUX du MARAIS :

Les travaux d'aménagement du Marais communal vont débuter en janvier.

Du bois de peuplier et de saules têtards sera mis à disposition. Les habitants d'Amplier intéressés doivent se manifester à la mairie avant le 15 janvier.

L'organisation des chantiers sera définie lors de l'attribution des lots.

Cette offre concerne exclusivement les habitants d'Amplier.

NOËL DES ECOLES :

Le vendredi 16 décembre à 17H30 à la salle des fêtes, distribution de cadeaux et goûter pour les enfants du regroupement scolaire d'Amplier.

NOËL DES ÂÎNES :

Les colis de Noël seront distribués par les conseillers municipaux le samedi 17 décembre dans la matinée.

LA VIE DES ASSOCIATIONS :

COMITE D'ANIMATION

Fête de Noël

Le Père Noël passera dans les rues du village le dimanche 18 décembre. Cette année, il passera dans les rues du Petit Amplier entre 10h30 et 12h00.

Petits et grands, vous êtes invités à vous joindre au cortège. Pour cela, nous vous donnons rendez-vous à 15 heures à la mairie.

Après le défilé, un goûter sera servi à la salle communale avec distribution de friandises. Deux tombolas seront organisées :

- Une gratuite pour les enfants présents (jusqu'à 10 ans) habitant Amplier ou Petit Amplier.
- Une payante pour les adultes (1€ la case)

PÊCHE : le mot du Président de la société :

La saison de pêche à la truite est terminée depuis la mi septembre. Il faudra maintenant attendre le jour de l'ouverture qui en principe sera fixée le samedi 17 mars 2012.

La prochaine fête de la pêche aura lieu à AMPLIER. La date qui est fixée au niveau national sera le dimanche 3 Juin 2012 au marais communal.

